



## LURS - COMMUNE

### Liste des délibérations de la séance du

11 mars 2026

Président de la séance : BENTOSELA Claire

Secrétaire de la séance : PREVOST François

**Présents** : Claire BENTOSELA, François PREVOST, Jacqueline NOIRAULT-LADET, Michel GIVAUDAN, Yves CLEMENT, Denis GREGOIRE, Karine MASSE, Françoise REYNE

**Représentés** : Myriam SCIUTTI représentée par Denis GREGOIRE

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- Vote du compte administratif du budget principal 2025,
- Vote du compte de gestion du budget principal 2025,
- Affectation du résultat budget principal,
- Vote du compte administratif du budget eau & assainissement 2025,
- Vote du compte de gestion du budget eau & assainissement 2025,
- Affectation du résultat budget eau & assainissement,
- Transfert résultat de clôture du budget Eau & Assainissement au syndicat LUNIPIE,
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

### COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL DE LURS 2025

(N° DE\_2026\_001)

Le conseil municipal, réuni et présidé par le Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, après s'être fait présenter budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                        | Dépenses<br>Fonctionnement | Recettes<br>Fonctionnement | Dépenses<br>Investissement | Recettes<br>Investissement | Total Dépenses | Total Recettes |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| Résultats<br>reportés  | 0,00                       | 302 485,88                 | 20 191,64                  | 0,00                       | 20 191,64      | 302 485,88     |
| Opérations<br>exercice | 411 751,54                 | 543 348,69                 | 222 586,55                 | 254 937,85                 | 634 338,09     | 798 286,54     |
| Total                  | 411 751,54                 | 845 834,57                 | 242 778,19                 | 254 937,85                 | 654 529,73     | 1 100 772,42   |
| Résultat<br>de clôture |                            | 434 083,03                 |                            | 12 159,66                  |                | 446 242,69     |
| Restes à<br>réaliser   | 0,00                       | 0,00                       | 642 132,50                 | 473 073,30                 | 642 132,50     | 473 073,30     |
| Total<br>cumulé        | 0,00                       | 434 083,03                 | 642 132,50                 | 485 232,96                 | 642 132,50     | 919 315,99     |
| Résultat<br>définitif  |                            | 434 083,03                 | 156 899,54                 |                            |                | 277 183,49     |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : adoptée

### **COMPTE DE GESTION BUDGET LURS 2025 (N° DE \_2026\_002)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : adoptée

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL - LURS 2025 (N° DE \_2026\_003)**

| <b>Pour Mémoire</b>                                                                              |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)                                       | 0,00       |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)                                      | 302 485,88 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)                                      | 195 020,00 |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>                                       | 131 597,15 |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025                         | 434 083,03 |
| <b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>                                                                 | 434 083,03 |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   | 0,00       |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 156 899,54 |
| Solde disponible affecté comme suit :                                                            |            |
| affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                                             |            |
| affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)                                | 277 183,49 |
| <b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>                                                                  | 0,00       |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002                                                        | 0,00       |

**COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LURS 2025**  
**(N° DE\_2026\_004)**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                        | Dépenses<br>Fonctionnement | Recettes<br>Fonctionnement | Dépenses<br>Investissement | Recettes<br>Investissement | Total<br>Dépenses | Total<br>Recettes |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats<br>reportés  | 0,00                       | 28 617,78                  | 0,00                       | 92 094,67                  | 0,00              | 120 712,45        |
| Opérations<br>exercice | 142 477,30                 | 155 295,10                 | 106 643,65                 | 63 504,11                  | 249 120,95        | 218 799,21        |
| Total                  | 142 477,30                 | 183 912,88                 | 106 643,65                 | 155 598,78                 | 249 120,95        | 339 511,66        |
| Résultat de<br>clôture |                            | 41 435,58                  |                            | 48 955,13                  |                   | 90 390,71         |
| Restes à<br>réaliser   | 0,00                       | 0,00                       | 0,00                       | 0,00                       | 0,00              | 0,00              |
| Total<br>cumulé        | 0,00                       | 41 435,58                  | 0,00                       | 48 955,13                  | 0,00              | 90 390,71         |
| Résultat<br>définitif  |                            | 41 435,58                  |                            | 48 955,13                  |                   | 90 390,71         |

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4. **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : adoptée

**COMPTE DE GESTION - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LURS 2025**  
**(N° DE\_2026\_005)**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LURS 2025 (N° DE\_2026\_006)**

| Pour Mémoire                                                |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)  | 0,00      |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002) | 28 617,78 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) | 3 983,00  |
|                                                             |           |

|                                                                                                  |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>                                       | 12 817,80        |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025                         | 41 435,58        |
| <b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>                                                                 | <b>41 435,58</b> |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   | 0,00             |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | 0,00             |
| Solde disponible affecté comme suit :                                                            |                  |
| affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                                             | 0,00             |
| affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)                                | 41 435,58        |
| <b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>                                                                  | <b>0,00</b>      |
| Déficit résiduel à reporter - dépense 002                                                        | 0,00             |

Résultat du vote : adoptée

### **VERSEMENT DU SOLDE DE CLOTURE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LUNIPIE (N°DE\_2026\_007)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L.1321-1 et suivants ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et particulièrement l'article L.3112-1 ;  
Vu la délibération en date du 10 décembre n° DE 2025-061 portant adhésion au Syndicat LUNIPIE pour l'eau et l'assainissement collectif et le principe de transfert du résultat de clôture ;  
Vu la délibération en date du 11 mars 2026 n° DE 2026-004 portant délibération sur le vote du compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2025 ;  
Vu le solde de clôture 2025 d'un montant total de 90 390,71 € :

- Fonctionnement : 41 435,58 €
- Investissement : 48 955,13 €

Le premier adjoint propose que les soldes de clôture soient reportés respectivement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et au compte 001 (solde d'exécution reporté section d'investissement) sur le budget principal de la commune en 2026 ;  
Considérant le solde des subventions de l'opération « Mutualisation communes Niozelles- Pierrerue et Lurs » qui sera versé sur le compte du budget LUNIPIE pour un montant de 10 829€, correspondant aux soldes de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour cette opération ;  
Considérant le reversement à l'Agence de l'Eau des taxes perçues sur les rôles de l'année 2025 pour un montant de 14 653,27€ ;  
Considérant la prise en compte du traitement et charge du secrétariat dans le cadre de cette opération évalué à  
5 000€ pour les deux années (2025-2026) ;

### **OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**APPROUVE** le versement du solde de clôture du budget eau & assainissement sur le compte du syndicat LUNIPIE pour un montant de 59 908,44€ depuis le compte 65888 du budget principal 2026,  
**RAPPELLE** la délibération n° DE 2025-053 portant approbation de l'avance de trésorerie au syndicat Intercommunal LUNIPIE pour un montant de 5 000€  
**AUTORISE Madame** le maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Résultat du vote : adoptée

BENTOSELA Claire  
Président de séance

PREVOST François  
Secrétaire de séance

